

NOUVEAU ! DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION, TRAVAUX ...

DÉPOSER VOS DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Construction, extension, ravalement,
modification de façade, changement de
fenêtres, de toiture, abri de jardin, piscine...

→ Tous ces travaux doivent être autorisés
avant d'être entrepris.



 **POUR CELA, RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE DE VOTRE COMMUNE OU SUR**
<https://lstu.fr/cabcs-depot-urba>

Le dépôt en ligne est possible via le téléservice mis en place pour* :

- Certificat d'Urbanisme (CU)
- Déclaration Préalable (DP)
- Permis de Construire (PC)
- Permis d'Aménager (PA)
- Permis de Démolir (PD)

*- Le dépôt papier ou l'envoi d'un courrier recommandé en Mairie sont toujours possibles.
- Le dépôt par mail n'est pas accepté.

BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES À LA DÉMARCHÉ EN LIGNE



Accessible

Je dépose mon dossier à tout moment



Simple

Je dépose ma demande d'urbanisme en quelques clics



Economique

Je n'ai plus besoin d'exemplaires papier à imprimer



Pratique

Je peux suivre la progression de ma demande en ligne



Sécurisé

Mon compte est personnel et confidentiel

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com